



Accident de la route itt >3mois et 0,73 g/l sang

Par **billy60**, le **23/10/2012** à **19:10**

Bonjour,rrnrnJ'ai eu un accident de la route le 1er janvier 2011 dans lequel j'ai percuter un véhicule à l'arrêt. Nous étions 3 occupants dont une fille de 16 ans qui à eu une double fracture du bassin et un traumatisme cranien (coma artificiel pendant 1 semaine et rééducation pendant 3 mois).rrnrnJ'avais un taux d'alcolémie de 0,73 g/litre de sang.rrnrnJe voudrais savoir si je risque de la prison ferme et si un avocat commis d'office est une bonne solution ?rrnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **24/10/2012** à **06:47**

Bonjour,rrnrnVous avez subi une prise de sang ou vous avez soufflé dans l'éthylomètre ? Les 0,73 est la mesure suite à une prise de sang ou suite à ce souffle ?rrnrnLes sanctions que vous risquez vous sont indiquées sur le dossier ci-dessous :
:rnhttp://www.experatoo.com/obligations-administratives/conduite-sous-alcool-stupefiants_22021_1.htmrrnrnQuand aux sanctions réelles, c'est le juge qui en décidera, pas nous. Si vous voulez connaître les us et coutumes du juge, allez assister à des audiences de ce tribunal lors d'une cession qui traite de la conduite sous alcool. Le greffe du tribunal vous donnera les lieux, jours et heures de ces prochaines audiences.

Par **billy60**, le **24/10/2012** à **09:13**

Bonjour, j'ai subi une prise de sang.

Par **Tisuisse**, le **24/10/2012** à **09:18**

Donc, à 0,73 g/l de sang, vous êtes en alcoolémie contraventionnelle. Dans la mesure où il y a eu des blessés avec ITT de + 3 mois, cela devient un délit et m'est avis que l'aide d'un avocat ne vous serait pas superflue.